

Liste des documents à fournir pour la TRANSFORMATION D'UNE SARL EN SA - SAS

IMPRIME

Formulaire M2

OBSERVATIONS

⇒ Dépôt du dossier par un mandataire : non oui (joindre le **pouvoir**)

ACTIVITE RELEVANT DU REPERTOIRE DES METIERS

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne
Centre de Formalités des Entreprises
68, bd Lundy - B.P. 62746 – 51062 Reims Cedex
Tél 03 26 40 64 94 - Fax 03 26 40 21 79
cfe@cm-marne.fr

Du Lundi au jeudi de 8h30 à 12 h et 13h30 à 17h
Le vendredi de 8h30 à 12h

SUR RENDEZ-VOUS

DOCUMENTS POUR LA SOCIETE

- 1 exemplaire **enregistré** (auprès du centre des impôts) du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire ayant décidée la modification
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme par les représentants légaux
- 1 ex. du journal d'annonces légales ou une attestation du journal mentionnant le texte et la date de parution
- 1 exemplaire du rapport du commissaire à la transformation (déposé au greffe du TC, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée appelée à statuer sur la transformation (art R224-3 c. com.).

Si les personnes ayant pouvoir d'engager la société, les membres du conseil d'administration, du directoire, du conseil de surveillance ne sont pas nommés dans les statuts :

- 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale signé en original

DOCUMENTS POUR LES MEMBRES DE LA SOCIETE

Pour les PCA, PCA DG, président, administrateurs, directeurs généraux, directeurs généraux délégués, membres du directoire ou du conseil de surveillance (à l'exception des anciens gérants de la SARL) :

- Copie de la carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
- Attestation de non condamnation pénale
- justificatif de qualification et attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (**Stage de gestion obligatoire**) ou justificatif de dispense de stage

Les personnes ayant eu une activité de « chef d'entreprise » ou ayant cotisé à une caisse de cadres pendant 3 ans peuvent être dispensées de ce stage, sur pièces justificatives.

Pour les membres personnes morales

- Extrait k bis de – de 3 mois

Pour le représentant permanent s'il est différent du représentant légal de la société

- Copie de la carte d'identité ou du Passeport en cours de validité
- Attestation de non condamnation pénale
- copie de la décision nommant le représentant permanent

Pour les commissaires aux comptes

- Lettre d'acceptation de la mission et s'il n'est pas encore mentionné sur la liste publiée, attestation d'inscription sur la liste

TARIF

↳ Pour l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés : chèque à l'ordre du Tribunal de Commerce

- 236.60 €

↳ Pour l'inscription au Répertoire des Métiers : chèque à l'ordre de la Chambre des Métiers

- 190.00 €